

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

**CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 302-16 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 188-07 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

Le 18 janvier 2017, à 11 heures, a eu lieu l'assemblée publique de consultation concernant :

- le **projet de règlement numéro 302-16** modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajouter un second « Périmètre de localisation des services et équipements à rayonnement régional » inscrit au SADR.

À 11 heures, M. le président, Bruno Laroche, ouvre l'assemblée.

SONT PRÉSENTS:

Bruno Laroche, préfet et maire de la Municipalité de Saint-Hippolyte;
Germain Richer, maire de la Ville de Prévost;
Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie;
Jean Dumais, maire de la Ville de Saint-Colomban;
Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme;
Roger Hotte, directeur général adjoint de la MRC de La Rivière-du-Nord;
Josée Yelle, directrice, Environnement et Territoire – MRC de La Rivière-du-Nord;
Alexandre Fortier, aménagiste – MRC de La Rivière-du-Nord.

Aucun citoyen ne s'est présenté.

À 11 heures 15, l'assemblée de consultation publique étant terminée et levée, les personnes présentes se retirent.

Germain Richer

Louise Gallant

Bruno Laroche, préfet et président
de la Commission de consultation

Roger Hotte, secrétaire de la
Commission de consultation

CINQ CENT DIX-NEUVIÈME SESSION

Mercredi le 18 janvier 2017

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 18 janvier 2017 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

Germain Richer	Prévost (V)	(3 voix)
Jean Dumais	Saint-Colomban (V)	(4 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	(16 voix)
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	(4 voix)

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Roger Hotte et la directrice, Environnement et Territoire, Mme Josée Yelle sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche déclare la séance ouverte à 14 heures.

9091-17 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y apportant les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

- 12c) Ville de Saint-Jérôme – résolution PPCMOI-2016-00220;
- 12d) Ville de Saint-Jérôme – résolution PPCMOI-2016-00253;
- 12e) Ville de Saint-Jérôme – règlement 0309-374;
- 12f) Ville de Saint-Jérôme – règlement 0313-016;
- 14a) Résolution relative à la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie.

Reporter le point suivant :

- 13a) à 13g).

ADOPTÉE

9092-17 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 8 décembre 2016, tel que présenté.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent acte du bordereau de correspondance.

9093-17 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 11 janvier 2017, telle que présentée par le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

ADOPTÉE

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint dépose l'état des activités financières pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016. Les membres du Conseil en prennent acte.

9094-17 RÉSOLUTION CONCERNANT LES SOMMES À VERSER À DEGSJ CONFORMÉMENT À L'ENTENTE DE FINANCEMENT 2016

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement de confirmer que la somme à verser à "Développement Économique Grand Saint-Jérôme" (DEGSJ) est de 171 143.25\$ conformément à l'entente de financement 2016.

ADOPTÉE

9095-17 RÉSOLUTION D'APPUI À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR LE FINANCEMENT DES SERVICES D'ARCHIVES PRIVÉS AGRÉÉS

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de la Rivière-du-Nord (SHRN) demande au ministre de réviser les programmes d'agrément et de soutien aux archives privées afin d'accorder à tous les services agréés de disposer d'un budget de fonctionnement de 50 000 \$ par année, lequel leur permettra d'assumer leur mission ;

CONSIDÉRANT que ce soutien financier est indispensable pour permettre aux services d'archives privées agréés de s'acquitter convenablement des responsabilités que leur confie Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ;

CONSIDÉRANT qu'un service d'archives privées agréé contribue de manière importante à la connaissance historique d'une région en conservant et en rendant accessible à la population ses archives privées ;

CONSIDÉRANT que le patrimoine archivistique s'avère essentiel à toute mise en valeur de notre histoire ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a pris connaissance de la lettre de la SHRN adressée à Monsieur Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications, datée du 9 janvier 2017.

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement que la MRC de La Rivière-du-Nord appuie la SHRN dans ses démarches auprès du ministre de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

9096-17 APPUI À LA MRC DE COATICOOK – CPTAQ – SUSPENSION DES DEMANDES À PORTÉE COLLECTIVE (ART. 59 LPTAA)

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM2016-11-266 de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord partage les "attendu" émis dans ladite résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord appuie la MRC de Coaticook dans ses démarches afin de demander à la CPTAQ de surseoir à sa décision de suspendre le dépôt de toute nouvelle demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) à compter du 21 octobre 2016.

ADOPTÉE

9097-17 APPUI À LA TABLE DES PRÉFETS DE L'OUTAOUAIS – DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – AGRANDISSEMENT DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION ET ASSOULISSEMENT DES AUTORISATIONS DE CROISSANCE HORS DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro TPO-143 de la Table des préfets de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord partage les "considérant" émis dans ladite résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord appuie la Table des préfets de l'Outaouais dans ses démarches afin de présenter une demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'autoriser, aux schéma d'aménagement et de développement révisés des MRC,

l'agrandissement des périmètres d'urbanisation ainsi qu'un assouplissement quant aux autorisations de croissance hors de ces périmètres.

ADOPTÉE

9098-17 SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Rivière-du-Nord a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former, en son nom et au nom de plusieurs autres MRC intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU que la MRC de La Rivière-du-Nord désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017.

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement :

- QUE la MRC de La Rivière-du-Nord confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;
- QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;
- QUE la MRC de La Rivière-du-Nord s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- QUE la MRC de La Rivière-du-Nord s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- QUE la MRC de La Rivière-du-Nord s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par la MRC.

ADOPTÉE

9099-17 ADOPTION DU RAPPORT DE DÉPENSES D'ENTRETIEN SUR LE TRONÇON DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD DE LA MRC RIVIÈRE-DU-NORD DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE 2016-2017 DU MTMDET

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) attribuera une aide financière pour soutenir le maintien des actifs de la Route verte par le biais d'un nouveau PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE 2016-2019;

CONSIDÉRANT que cette subvention, valide pour l'année financière 2016-2017, est versée pour couvrir 50 % des dépenses admissibles par les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités et les corporations pour les opérations visant à assurer le maintien des actifs et la pérennité de l'itinéraire de la Route verte sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que, pour la MRC de La Rivière-du-Nord, la somme totale des dépenses d'entretien admissibles engagées par la MRC s'élève à 23 568.55 \$, soit le maintien des actifs de 18,63 kilomètres (11,01 km à Saint-Jérôme et 7,62 km à Prévost);

CONSIDÉRANT que, pour bénéficier de cette subvention au montant de 11 784.28 \$, la MRC doit fournir un rapport justifiant les dépenses en matériel, matériau et main-d'œuvre encourues par les municipalités et les corporations de son territoire entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT que le rapport des dépenses est conforme à la liste des travaux et des dépenses admissibles fournie par le MTQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement :

1. Que la MRC de La Rivière-du-Nord adopte le rapport de dépenses ci-joint.
2. Que la présente résolution et le rapport de dépenses soient transmis, sans délai, à la direction territoriale du MTQ, tel qu'exigé.

ADOPTÉE

INFORMATION RELATIVE À LA RÉOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NO 9018-16 DU 19 OCTOBRE 2016

Mme Josée Yelle, directrice environnement et territoire, informe les membres du Conseil que la résolution de contrôle intérimaire 9018-16, adoptée le 19 octobre 2016, demeurera en vigueur pour une durée supplémentaire de 90 jours, à compter du 19 janvier 2017, conformément à l'article 70 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ladite résolution cessera d'avoir effet lors de l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire 295-16, ou lors de toute autre délai fixé par le ministre.

9100-17 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE DE SÉANCES EXTRAORDINAIRES**

CONSIDÉRANT que pour les mois de février, mars et juillet, les séances ordinaires du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord se tiendront comme suit : 15 février, 15 mars et 5 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que pour les mois de février, mars et juillet, les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Saint-Jérôme se tiendront les 21 février, 21 mars et 11 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord a reçu une demande de la Ville de Saint-Jérôme à l'effet de tenir une séance extraordinaire pour chacun des mois précités afin de ne pas retarder l'approbation des divers règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Jérôme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord tienne des séances extraordinaires comme suit :

- 22 février 2017 à 11 heures 30;
- 22 mars 2017 à 11 heures 30;
- 12 juillet 2017 à 11 heures 30.

ADOPTÉE

9101-17 **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE PRÉVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-39**

Attendu que la Ville de Prévost a adopté le règlement numéro 601-39 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin :

- D'autoriser la garde des poules, les poulaillers urbains et les parquets extérieurs à titre d'usage accessoire à l'usage « Habitation unifamiliale H1 », les marges applicables, les dispositions particulières, à quel mode d'habitation est autorisé ces usages (isolé et jumelé), le nombre maximal d'animaux (quatre), la prohibition des coqs, les constructions obligatoires (poulailler et parquet extérieur), l'interdiction des activités commerciales et des enseignes relatives à la garde de poule, le nombre de poulailler autorisé (un seul), la superficie (5 mètres) et la hauteur maximale (2,5 mètres) et les matériaux autorisés.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 601-39 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 601-39 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

9102-17 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÉSOLUTION PPCMOI - 2016-00042

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté la résolution numéro PPCMOI-2016-00042 visant à autoriser :

- Un projet de reconstruction d'une habitation multifamiliale isolée de six logements à la suite d'un incendie qui a détruit une habitation bifamiliale, malgré que le projet contreviendrait à des dispositions des règlements d'urbanisme à l'égard de l'usage, du nombre de logement autorisé qui est limité à quatre, la marge arrière et l'implantation de l'escalier.

Attendu que copie de ladite résolution a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu que la résolution PPCMOI-2016-00042 de la Ville de Saint-Jérôme est présumée conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement que ladite résolution PPCMOI-2016-00042 soit approuvée.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre en conformité avec la Loi, un certificat de conformité concernant ladite résolution.

ADOPTÉE

9103-17 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÉSOLUTION PPCMOI - 2016-00220

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté la résolution numéro PPCMOI-2016-00220 le 17 janvier 2017 visant à :

- Permettre l'occupation d'une propriété par les usages « Services de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation (entrepreneur spécialisé) », « Service d'électricité » et la classe d'usages « Service professionnel et spécialisé » et à permettre deux bâtiments principaux sur le même terrain, dont une habitation multifamiliale de six logements. Le projet est localisé au 25, boulevard des Hauteurs.

Attendu que copie de ladite résolution a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu que la résolution PPCMOI-2016-00220 de la Ville de Saint-Jérôme est présumée conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement que ladite résolution PPCMOI-2016-00220 soit approuvée.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre en conformité avec la Loi, un certificat de conformité concernant ladite résolution.

ADOPTÉE

9104-17 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÉSOLUTION PPCMOI - 2016-00253

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté la résolution numéro PPCMOI-2016-00253 le 17 janvier 2017 visant à :

- L'occupation d'une propriété par l'usage « Industrie de produits pharmaceutiques et de médicaments (3840) ». Le projet est localisé au 828, rue de Martigny Ouest, sis sur le lot 3 239 294 du cadastre du Québec, dans la zone C-1093.2 du *Règlement sur le zonage 0311-000*.

Attendu que copie de ladite résolution a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu que la résolution PPCMOI-2016-00253 de la Ville de Saint-Jérôme est présumée conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement que ladite résolution PPCMOI-2016-00253 soit approuvée.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre en conformité avec la Loi, un certificat de conformité concernant ladite résolution.

ADOPTÉE

9105-17 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-374

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-374 amendant le règlement de zonage numéro 0309-000 le 17 janvier 2017 afin de :

- Modifier le règlement de zonage afin d'autoriser les bâtiments résidentiels de trois ou quatre logements avec un sous-sol dans la zone H-1071 (rue Chantilly).

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-374 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-374 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

9106-17 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0313-016

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0316-016 amendant le règlement sur les permis et certificats 0313-000 le 17 janvier 2017 afin de :

- Mettre en évidence quelles sont les exigences relatives à la desserte en eau et en évacuation des eaux usées dans les conditions pour l'obtention d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal;
- Exiger d'ajouter au plan d'implantation pour l'obtention d'un permis de construction dans une zone à forte pente, les informations relatives aux pentes.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0313-016 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0313-016 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

9107-17 **RÉSOLUTION RELATIVE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ VISANT LA MISE EN COMMUN D'UNE PARTIE OU DE L'ENSEMBLE DE L'OFFRE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancé par le MAMOT pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le Conseil des maires souhaite évaluer les possibilités liées à l'amélioration de l'offre municipale en sécurité incendie dans une perspective de réduction des coûts et d'optimisation des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée par le MAMOT représente 50 % des coûts totaux admissibles, pour une somme maximale de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT que la subvention du MAMOT est conditionnelle à une contrepartie équivalente;

CONSIDÉRANT que ledit appel de projets se termine le 19 février 2017.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

- 1) D'autoriser le DG ou le DGA à déposer un projet;
- 2) De demander aux municipalités constituantes une résolution d'appui au dépôt du projet, tel que requis par le MAMOT.

ADOPTÉE

9108-17 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement, à 14 heures 38, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Roger Hotte, directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

**RAPPORT DÉPENSES - ENTRETIEN PARC LINÉAIRE - TRONÇON MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD 2016
PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE DU MTMDT**

**ANNEXE À LA
RÉSOLUTION 9099-17**

DATE	FOURNISSEUR	FACTURE	DÉTAILS	\$
28 Avril	MRC	Nil	Reconnaissance terrain par direction générale MRC – KM 14 à KM 4	Nil
16 juin	Décoration Paquette	322852	Cadenas ABU barrières Parc linéaire	134.80
16 juin	Parc linéaire	3723	Opération nivelage, épandage de criblure de pierre et roulage du km 4 à km 14 (9 juin)	3 202.88
18 juillet	Services D Léonard	805820	57.5 heures juin-juillet Réparations barrières et clôtures entretien général (poubelles)	1 207.53
18 juillet	D Léonard	18-07-2016	Kilométrage mai-juin juillet et pièces de bois pour réparations	445.61
23 août	D Léonard	18-08-2016	Kilométrage juillet-août + matériel	304.64
23 août	Services D Léonard	805826	27.5 h juillet-août entretien général + 2 barils-poubelles	619.42
31 août	Arbrevert inc.	65-2016	Opération éradication Herbe à puce et Berce du Caucase à Prévost	1 706.04
26 sept	D Léonard	21-09-2016	Kilométrage sept + matériel pour réparations clôtures et surfacage	1 140.57
26 sept	Services D Léonard	805834	57.5 h août-sept. Entretien général, travaux d'urgence surface piste – secteur Parc régional (après orage violent) réparation clôtures, élagage, débroussaillage. Accompagnement aux travaux d'excavation	1 207.35
26 sept	Gestion PARCQ	7872	16h Mini excavatrice Gare de Prévost à rue Mozart Profilage fossés, solidification barrières et clôture, surfacage d'urgence	1427.83
30 sept	Parc linéaire	3756	Fauchage Prévost-St-Jérôme	346.93
24 octobre	D Léonard	24-10-2016	Matériel réfection barrières et clôtures + frais de kilométrage	869.9
24 octobre	Services D Léonard	805839	96 h. Entretien général, réparation clôtures, élagage, débroussaillage. Accompagnement aux travaux d'excavation, Réaménagement des chicanes et réparation des barrières	2015.76
24 octobre	Gestion PARCQ	20102016	24.5 h Mini excavatrice Profilage fossés, solidification barrières et clôture, surfacage d'urgence	2181.11
8 novembre	Gestion PARCQ	7872	16 h Mini excavatrice Profilage fossés, solidification barrières et clôtures, déboucher ponceau km 7.8, abattage arbres morts	1763.79
21 novembre	Services D Léonard	80584355 h	55 h. Entretien général, réparation clôtures, élagage, débroussaillage. Réparation signalisation Accompagnement aux travaux d'excavation, Réaménagement des chicanes et réparation des barrières	1 154.86
21 novembre	D Léonard	21112016	Kilométrage	26.08
21 novembre	John Nenes	10112016	Signalisation	147.00
21 novembre	Gestion PARCQ	17112016	8 h Mini excavatrice Élargissement barrières secteur Prévost	713.91
5 décembre	Gestion PARCQ	01122016	Solidification barrières et clôtures, entretien	753.28
15 décembre	Daniel Léonard	DÉC 16	Matériel pour barrières, kilométrage	384.05
15 décembre	Services D Léonard	805849	Entretien, barrières.	398.95
Du 16 mai au 21 novembre	Toilettes Québec	74274 - 74275 74978 - 74979 75696 - 75697 76504 - 76505 77061 77186 - 77187 77994 - 77995 78251 - 78253	Location Toilettes mobile : rue du Boisé et près entrée Parc régional de la Rivière-du-Nord	1416.26
TOTAL				23 568.55